



Année Scolaire 2011-2012

Inscriptions à la Mairie à partir du 31 janvier 2011

- Pour : ⇒ L'entrée en Maternelle (2 ans révolus le jour de l'inscription)
⇒ L'entrée en Élémentaire (CP)
⇒ En cas de changement d'école

- Le : ⇒ Lundi : de 10h00 à 12h30
⇒ Mercredi et Vendredi : de 15h00 à 17h00

Les parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans une école publique de La Baule-Escoublac doivent :

1 ETABLIR L'INSCRIPTION A LA MAIRIE

- Avec** : ⇒ Le livret de famille et le jugement de divorce, le cas échéant
⇒ Un justificatif de domicile récent (Facture EDF...)
⇒ L'autorisation de la Mairie de résidence (dérogation) si l'enfant est domicilié dans une autre commune

2 CONFIRMER L'ADMISSION A L'ECOLE

- Avec** : ⇒ Le certificat d'inscription remis par la Mairie
⇒ Le carnet de santé
⇒ Pour l'inscription en maternelle, un certificat délivré par le médecin de famille attestant que l'état de santé de l'enfant est compatible avec la vie en milieu scolaire



IMPORTANT

Le choix de l'école est laissé libre aux parents sous réserve des places disponibles.